

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois - 14
 un an - 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.



ROUBAIX, 27 MARS 1869.

Bulletin politique.

On connaît le résultat du vote émis par le Parlement d'Angleterre sur la seconde lecture du bill présenté par M. Gladstone : 368 voix contre 250 ont décidé que l'Eglise anglicane d'Irlande devait cesser d'exister comme église officielle. L'Express fait remarquer que cette majorité est la plus considérable qui ait jamais appuyé, à notre époque, la politique d'un ministre anglais. Elle fait contraste avec les majorités qui ont tranché des questions vitales depuis nombre d'années. Il n'y a pas encore trois ans que la seconde lecture du bill sur la franchise électorale n'a été autorisée que par 5 voix de majorité et l'administration a succombé en fin de compte sous une majorité de 11 voix. La majorité de 18 voix obtenue par lord Palmerston dans la question du Danemark a été regardée comme très-décisive, et en 1859, 43 voix de majorité ont suffi pour porter les libéraux au pouvoir et laisser les conservateurs dans l'opposition pendant 7 années. En 1858, lord Palmerston a quitté le ministère devant une majorité de 19 voix, et l'année précédente, il avait contre lui 16 voix de majorité. C'est par 19 voix de majorité que l'administration de lord Derby a été rejetée en 1852. En somme, depuis que sir Robert Peel a quitté le pouvoir en 1847 jusqu'au moment où M. Gladstone a soulevé la question irlandaise en 1868, une majorité de 20 voix était regardée comme un triomphe. La circonstance dans laquelle on s'est le plus rapproché au Parlement du nombre de voix obtenu mardi par M. Gladstone, c'est celle où fut proposé un vote de défiance contre le ministère whig en septembre 1861. Sir Robert Peel avait alors 360 partisans, et les ministériels étaient au nombre de 269, ce qui les mettait en minorité de 91 voix.

Un télégramme reçu hier par le Times, de Londres, annonce la mort de M. Johnson, l'ex-président des Etats-Unis.

Un journal qui passe pour prendre à bonne source ses inspirations, dément le bruit qui a couru à la Bourse de Paris, que les termes à échoir de l'emprunt allaient tous être admis à l'escompte. Ce bruit est absolument faux, ajoute-t-il ; le compte courant du Trésor dans le dernier bilan de la Banque dépasse 160 millions ; le Trésor n'a donc aucun besoin d'argent et les termes à échoir de l'emprunt correspondent à des dépenses échelonnées sur deux années, en sorte que toute anticipation serait à la fois inutile et onéreuse pour le Trésor.

La commission chargée d'élaborer le projet de constitution espagnole a dû se réunir avant-hier pour entendre la lecture de ce projet. La majorité se serait, dit-on, prononcée pour l'adoption du principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La Gazette de Madrid continue à enregistrer les adresses de félicitations que reçoit le gouvernement à l'occasion de sa victoire sur les insurgés de Xérés.

On dit que parmi les victimes de l'insurrection se trouve un ingénieur français, M. Paul Raoul de Fleury. Il était propriétaire d'un grand établissement de mécanique qu'il avait établi depuis plusieurs années. Une balle serait venue le frapper dans sa propre maison.

J. RENOUX

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi, 25 mars.

Voici, d'après le *Mémorial diplomatique* qui a paru ce matin, des renseignements intéressants sur l'état de l'affaire Franco-Belge :

Le gouvernement du roi Léopold II, ne pouvant plus se dissimuler l'impression fâcheuse que ce vote de la loi du 23 février avait produite en France, a consenti que les motifs qui l'ont déterminé à présenter le projet de loi devinssent l'objet d'un examen consciencieux et impartial de la part de la commission mixte, avec toutefois la réserve que le résultat de cet examen n'aurait aucun effet rétroactif sur la loi votée et promulguée en Belgique.

Le gouvernement impérial ne pouvait admettre une telle réserve, incompatible à ses yeux avec les avantages que la Belgique retire de son traité de commerce avec la France, tandis que la loi du 23 février lèse gravement les intérêts de la Compagnie de l'Est français. C'est pourquoi, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, il a laissé entrevoir que si la Belgique persistait à ne pas vouloir modifier la loi en question conformément au résultat de l'enquête faite par la commission mixte, il était résolu à dénoncer le traité de commerce qui expire le 1^{er} mai 1871 et qui, d'après une de ses clauses doit être dénoncé une année d'avance.

Ainsi le gouvernement menacerait la Belgique de rompre des conventions qui ont presque doublé depuis quelques années le chiffre du commerce extérieur belge, l'on se placerait par suite dans la nécessité de choisir entre l'union douanière et la rupture des traités de commerce.

Vous pouvez donc conclure de là que l'affaire belge n'est pas encore terminée, comme bon nombre de journaux se plaisent à le répéter.

Il a été jugé que la rencontre personnelle de l'Empereur d'Autriche et du Roi d'Italie aurait un caractère menaçant pour la Prusse. Aussi se sont-ils bornés à un échange de lettres : un aide de camp de François-Joseph portera à Florence la réponse à la lettre autographe portée à Trieste par le général Della Rocca. Nous voilà loin du temps où le vaincu de Solferino refusait de traiter de la paix avec les Italiens et aussi de celui où le vainqueur de Custozza refusait de remettre la Vénétie aux mains propres de l'Italie. Le rapprochement actuel est évidemment l'œuvre de la politique française, et l'on peut dire qu'il met un terme à l'isolement de la France.

On parle d'un voyage incognito de M. de Beust à Paris. Les conséquences se déduisent toutes seules.

M. Frère-Orban n'arrivera à Paris qu'après les fêtes de Pâques : on ne peut fixer encore la date de la réunion de la commission mixte. M. de la Valette part demain pour sa terre de Cavalerie ; mais comme il ne sera que quelques jours absent, il n'y aura pas d'intérim.

On parle beaucoup du prince de Chimay depuis quelque temps : il est reparti pour Bruxelles, dimanche et sera de retour à Paris, le 10 avril. On le désigne comme devant prochainement remplacer M. de Beyens. Le fait est inexact.

On a parlé récemment d'une étude sur la situation politique et sociale de la France, qui devait paraître prochainement et dont on attribuait la paternité à l'Empereur. Voici que, à présent, on annonce la publication d'un ouvrage du Prince Napoléon sous ce titre : *La démocratie monarchique*. Ce serait un pendant aux idées napoléoniennes.

M. Emile Olivier va, dit-on, se mettre à la tête d'un grand journal politique. C'est le cas de rappeler le mot célèbre de M. de Villemain : La littérature même a tout, à condition d'en sortir !

L'étude dont je vous parle plus haut paraîtra dans quelques jours, sous ce titre *Progrès sociaux* ; elle a été rédigée par un conseiller d'Etat, imprimée à l'Imprimerie impériale, et l'on assure que l'Empereur en a lu les épreuves et qu'il y a fait quelques changements.

Le Bilan de la Banque est toujours mauvais : augmentation de 20 millions dans l'encaisse, diminution de plus de 10 millions dans le portefeuille.

M. Rhangabé, ministre de Grèce, quitte Paris demain, pour aller à Constantinople. Il a été reçu hier en audience de congé par l'Empereur : aujourd'hui il est allé remettre sa carte à l'hôtel de l'ambassade de Russie.

Je vous signalais le soin avec lequel le *Constitutionnel* analyse tous les discours des réunions publiques.

L'Académie Française vient de choisir pour son directeur M. Prévost-Paradol et pour chancelier M. de Laprade. Par conséquent, c'est M. Prévost-Paradol qui recevra les académiciens nouveaux qui seront élus au mois d'avril. Voilà qui promet des séances intéressantes et des discours de haut goût.

On annonce la mort à Bruxelles de M. de Saint-Georges, qui était directeur de l'imprimerie nationale, lors du coup d'Etat. C'était le frère de l'auteur dramatique.

Le maestro Verdi a proposé à M. Sardon, d'écrire une partition sur son drame *Patrie*. Cette œuvre serait destinée à l'inauguration du nouvel opéra.

Le vaudeville, avant de quitter la place de la Bourse, donnera plusieurs représentations de la *Dame aux Camélias* qui restera comme le plus grand succès de cette scène.

Ch. CAHOT.

Aujourd'hui encore, et pour la seconde fois cette semaine, nous n'avons pas reçu la lettre quotidienne de notre correspondant de Paris. Nous avons lieu de croire cependant que cette lettre nous a été adressée ainsi que la précédente. Nous signalons le fait à l'administration des postes.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 16 février 1869.

Absent : M. Motte-Bossut, (en voyage).
 Présidence de M. Descat, maire.

M. P. PARENT, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance : la rédaction en est approuvée.

DEMANDE DE SUBSIDES POUR L'EGLISE SAINTE-ELISABETH.

M. LE MAIRE fait l'exposé suivant : Messieurs,

Le 8 de ce mois, le Conseil de fabrique de l'église Ste-Elisabeth nous a adressé la demande d'un subside de 2,320 fr. pour solder les dépenses de l'exercice 1868. Un budget était joint à cette lettre pour justifier ce déficit. Un examen préalable était nécessaire avant de soumettre la demande au Conseil municipal qui se réunissait le lendemain. Nous avons donc supposé qu'il n'y avait pas péril en la demeure, et qu'on pouvait sans inconvénient remettre à la séance suivante cette affaire qui n'était pas portée sur l'ordre du jour. Mais il paraît que l'impatience de messieurs les membres du Conseil de fabrique était grande ; car nous avons reçu hier une nouvelle lettre dont il convient que nous vous donnions lecture :

« Roubaix, 15 février 1869.

A Messieurs les Administrateurs de la ville de Roubaix.

Messieurs,
 « M. le curé de Sainte-Elisabeth nous a remis le budget de l'année 1868 que nous avons eu l'honneur de vous envoyer avec notre lettre du 8 février.

« Nous n'avons pas été personnellement favorisés de votre réponse et le Conseil municipal n'a pas même été saisi d'une demande que nous avons faite en vertu d'une loi (Art. 47 de la loi du 30 décembre 1809).

« Nous nous abstiendrons de qualifier ce procédé ; mais nous ne pensons pas que M. le Maire, que MM. les Adjointes aient le droit de nous répondre par une fin de non recevoir, sans même avoir donné connaissance de notre demande au Conseil municipal.

« Nous ne demandons que ce qui est juste.

« Après les sacrifices que nous nous sommes imposés pour couvrir toutes les dépenses de mobilier qui ont été faites dans l'église, nous nous permettons de revendiquer pour nos seize mille paroissiens de Ste-Elisabeth une modeste part dans les largesses que la libéralité municipale s'est plu à répandre sur d'autres.

« Nous venons donc, Messieurs les Administrateurs, vous confirmer notre lettre du 8 février et sollicitons votre concours pour la somme de deux mille trois cent vingt francs, à l'effet de balancer le budget de 1868 (Inclus ce budget).

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : A. Pollet, H. Scotet, Dillies, Lemaire, P. Despret, Gonthier, curé, Descat-Billet, H. Jovenelle, P. Lebrun, L. Scrépel-Chrétien, G. Lefebvre. »

Nous n'avions certainement pas l'intention de répondre par une fin de non recevoir à la requête du Conseil de fabrique en nous abstenant d'en donner connaissance au Conseil municipal, comme le suppose si charitablement MM. les Marguilliers ; mais la première chose à faire était de vérifier le titre unique sur lequel s'appuie leur demande. Eh bien ! au lieu du budget de 1868 qui nous était annoncé, nous avons trouvé celui de 1869. Or, un budget ne doit comprendre que des recettes présumées et des dépenses votées, mais non effectuées. Et, en effet, le budget qu'on nous présente porte les recettes présumées à 8.871

et les dépenses ordinaires à 6.321

Excédant de recettes 2.550
 Mais on y ajoute un chapitre de dépenses extraordinaires 4.870

D'où il résulte un déficit présumé de 2.320

Qui nous dit que ces recettes ne seront pas surpassées et que ces dépenses seront toutes effectuées ? Le Conseil de fabrique l'ignore lui-même et ne le saura qu'après la clôture de l'exercice, alors que tous les comptes seront réglés ; et nous verrons alors si le déficit qu'on nous prédit sera justifié.

Nous ne pouvons passer sous silence cette phrase qui prouve que MM. les Marguilliers ont bien peu de mémoire : « Après les sacrifices que nous nous sommes imposés pour couvrir toutes les dépenses de mobilier qui ont été faites dans l'église... »

Nous n'avons pas oublié, nous, les 27,000 francs de subvention que la ville a payés pour ce même mobilier.

Pour nous résumer, nous vous proposons, messieurs, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,
 Vu la demande d'un subside de 2,300 francs faite par le Conseil de fabrique et de l'église Ste-Elisabeth ;
 Vu le budget de 1869, présenté à l'appui de cette demande ;

Considérant que, d'après ce budget, les recettes présumées excèdent les dépenses ordinaires de l'église ;

Ajourné à la session de mai 1870 toute décision sur l'objet de ladite demande.

Le Conseil vote les conclusions du rapport ci-dessus.

PROPOSITION DE LA COMPAGNIE DE L'ESPIERRE POUR UNE NOUVELLE TARIFICATION.

M. LE MAIRE soumet une proposition de la Compagnie de l'Esperrière :

Messieurs,
 Le Conseil d'administration de la Compagnie de l'Esperrière frappé, comme nous, de la diminution rapide de la navigation sur nos deux canaux, diminution qui paraît tendre à un abandon complet dans un avenir très-prochain, nous propose de prendre de concert une mesure qu'il regarde comme indispensable dans l'intérêt commun, si l'on veut raviver la concurrence salutaire que la batellerie faisait aux voies ferrées. Cette mesure consiste dans la réduction à moitié des droits de navigation sur le versant de l'Escaut. Ce serait certes une amélioration considérable pour les particuliers et surtout pour l'industrie qui recevrait à moins de frais les charbons maigres de Charleroi. Il reste à examiner quels seraient ses résultats probables en ce qui touche les ressources communales.

(M. le Maire expose le projet de la Compagnie, qui a déjà publié par le *Journal de Roubaix*.)

M. LE MAIRE continue :

Nous vous rappellerons à ce sujet, messieurs, que, dans la séance du 19 février 1863, le Conseil a déjà eu à s'occuper d'une réduction de droits proposée par la Compagnie de l'Esperrière. Il s'agissait alors de diminuer 25 centimes par tonne métrique sur le parcours de chacun des Jaux canaux, soit 50 centimes pour le tout. Il fut alors objecté que le canal de l'Esperrière abandonnant 25 c. sur 94 c. qu'il percevait, il lui en resterait 69 c. tandis que 25 c. de réduction sur les 45 qui percevoit le canal de Roubaix ne laisseraient plus à ce dernier que 20 c.

Après une longue discussion, le Conseil refusa la proposition de l'Esperrière en attendant qu'elle fit des offres suffisantes.

Par la nouvelle proposition sur 94 centimes le canal de l'Esperrière cède 47 c. Et le canal de Roubaix en abandonne 22 1/2

Bénéfice pour le consommateur 69 1/2
 Nous vous proposons de renvoyer cette affaire à l'examen de la commission des finances.

Le Conseil invite la commission des finances à étudier la proposition dont il vient d'être donné lecture.

CHRONIQUE LOCALE.

La Chambre de commerce de Lille vient de publier les résultats de « l'enquête » sur la situation des principales industries de sa circonscription.

Voici en quels termes l'un des membres de la Chambre, M. Jules Decroix, expose la situation des industries de Roubaix et Tourcoing :

La crise que traversont en ce moment Roubaix et Tourcoing est loin d'affecter au même degré les diverses industries qui concourent au travail d'ensemble de ces deux villes. Il importe donc de reprendre une à une chacune de ces industries et de constater la situation propre à chacune d'elles.

PEIGNAGE MÉCANIQUE.
 L'industrie du peignage mécanique qui, depuis quelques années déjà, s'est substituée au peignage à la main, est en assez bonne position pour ceux des établissements de cette nature qui travaillent la laine mérinos et les autres laines courtes. Ces établissements travaillent à journée pleine ou à peu près, et à des prix de façon qui leur procurent une rémunération suffisante.

Il n'en est pas de même pour les établissements qui sont consacrés au travail des laines longues et notamment des laines de Kent, d'Irlande et de Hollande. Là le travail manque, ces sortes de laines étant spécialement employées à la fabrication des tissus laine et coton, tissus dont la production se restreint de plus en plus comme nous aurons lieu de constater plus loin. Une partie des laines peignées à la mécanique s'emploie dans la fabrication des tissus de pure laine, une autre partie, peignée ou filée, s'exporte pour l'Allemagne, ou pour une plus faible partie, se vend aux tissages de Sainte-Marie-aux-Mines.

FILATURE DE LAINES.
 Les filatures des laines courtes travaillent à journée pleine et à des prix de 3 1/4 à 3 1/2 centimes par numéro, suivant la nature du fil-produit. Ce prix de façon laisse un très-léger bénéfice au-delà des frais de fabrication et de l'amortissement du matériel.

La plupart des filateurs de laines longues manquent de travail ; ceux d'entre eux qui ne chôment pas travaillent à perte.

TISSAGE.—TISSUS DE LAINES.
 La fabrication des tissus de pure laine est active et donne d'assez bons résultats. Seulement il est difficile de croire à cette industrie une longue période de prospérité relative, et il est à craindre que, dans un